

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

Le trente avril deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du vingt avril deux mille quinze se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN (arrivée à 19h07), Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT, Annie NEE, Stéphane BRANDY, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND (procuration à Aurélie FAUTRAT), Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN (arrivée à 19h07).

Monsieur GUILBERT, demande au conseil d'inscrire à l'ordre du jour des points supplémentaires :

- Annulation arrêté sous-régisseur Camping les Gravelets et nomination nouveau sous-régisseur
- Proposition achat stock de bois
- Mission projet camping : construction accueil-salle de loisirs, devis du Cabinet Mr LECLERC :
- 800.00 € HT

A l'unanimité, le conseil valide et accepte ces demandes.

- Madame Brigitte LECORDIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au conseil les modifications apportées sur le CR transmis aux élus (modification des montants de l'affectation de résultat sur le budget communal 2015).

A l'unanimité, le conseil valide le compte rendu du conseil municipal du 30 mars dernier.

Monsieur le Maire, précise que dans le compte rendu du conseil du 30 mars dernier paru dans la presse, il a été mentionné à tort que Mrs BECK et LE CALVEZ n'ont pas pris part au vote du budget communal 2015, seul Monsieur BECK n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire indique au conseil l'annulation de l'arrêté du régisseur suppléant du Camping les Gravelets (pris lors de la séance du 30/12/2012) et la nomination d'un nouveau régisseur suppléant.

A l'unanimité, le conseil valide ces demandes

Délibération n°2015/30/04-01 et 2015/30/04-02

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition reçue par un administré pour l'achat d'un stock de bois pour un montant de 200.00 €

A l'unanimité, le conseil valide cette proposition.

Délibération n°2015/30/04-03

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition d'honoraires du « Cabinet 2EC » pour la construction d'un accueil et d'une salle de loisirs au Camping les Gravelets. Il indique que la situation actuelle de l'accueil est très dangereuse et avec l'obligation de l'aménagement pour les PMR, des travaux seraient très compliqués à effectuer. Compte tenu de l'espace existant en haut du camping, un projet d'aménagement peut être envisagé.

A l'unanimité, le conseil valide cette proposition.

Délibération n°2015/30/04-04

Proposition de regroupement de commandes pour achat électricité :

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition de regroupement de commandes pour achat électricité, à l'unanimité, le conseil donne son accord et donne mandat au maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

Délibération n°2015/30/04-05

Compétence maîtrise d'œuvre « Diagnostic des réseaux d'assainissement et eaux pluviales »

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de diagnostic des réseaux d'assainissement et eaux pluviales en lien avec les communes de Lingreville, Annoville, Hauteville sur Mer, Montmartin sur Mer et Régnéville sur Mer. Afin d'obtenir les subventions attribuées pour ce diagnostic il est nécessaire de déléguer la compétence à la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Délibération n°2015/30/04-06

Mission pour étude PMR « école primaire » : devis Cabinet PHIL CONCEPT

Dans le cadre du réaménagement des bâtiments de l'école primaire pour l'accès des PMR, il est nécessaire d'établir un dossier à présenter pour septembre 2015. Mission proposée par le Cabinet PHIL CONCEPT pour un montant de 9 200 € HT. A l'unanimité, le conseil valide cette mission.

Délibération n°2015/30/04-07

Monsieur le Maire et Monsieur BURNOUF, adjoint aux travaux, indiquent que pour l'espace culturel les plans détenus ne correspondent pas à l'état actuel, des plans seraient donc à refaire. Monsieur LE CALVEZ, conseiller, est étonné que des plans exécutés, remis à la réception des travaux par l'architecte, ne soient pas en corrélation. Monsieur le Maire, indique qu'après recherches seuls ces plans ont été trouvés.

Choix entreprises pour différents travaux

Monsieur le Maire au conseil des devis de différentes entreprises dans le cadre de travaux à effectuer, soit :

	LEHODEY	GRENTE	EUROVIA
- <u>Rue de la Vallée</u>			
Enrobé noir	18 482.50 €	19 950.80 €	19 292.33 €
Option caniveau ou trottoir bas	5 796.00 €		
- <u>Rue des Jans</u>			
Bicouche	3 262.00 €	3 338.00 €	4 815.65 €
- <u>Chemin des Marais</u>			
Enrobé	7 977.00 €	8 058.00 €	7 313.39 €
- <u>Chemin de la Croute d'Ourville</u>			
Écoulement d'eau+ bicouche			
Enrobé sur le bas + passage gaines			
Électriques	2 4708.40 €	29 968.00 €	29 563.60 €
- <u>Rue du Haut de la Lande</u>			
Réparation	1 600.00 €	1 988.00 €	2 659.23 €

A l'unanimité, le conseil valide les devis de l'Entreprise LEHODEY et donne mandat à Monsieur le Maire afin de signer les documents concernant ces travaux.

Délibération n°2015/30/04-08 à 12

Monsieur BECK, conseiller, rappelle au conseil de penser à prévoir les tranchées pour le passage de la fibre optique dans le cadre de ces travaux, Monsieur GUILBERT prend note de cette remarque.

Validation des chemins de randonnée

Monsieur le Maire présente au conseil une carte pour l'intégration de chemins communaux au PDIPR du Conseil Général.

Plusieurs élus interviennent sur différents points :

Certains chemins semblent menés à des propriétés privées ou ne débouchent nulle part.

Une étude plus approfondie à Monsieur Tony DUROZIER de la Communauté de Communes sera faite avant d'intégrer ces chemins.

A l'unanimité, le conseil valide ces propositions en laissant le soin avec Monsieur le Maire d'y apporter des modifications.

Délibération n°2015/30/04-13

Affaires diverses

Monsieur le Maire présente au conseil les classements des eaux de baignade des plages de Montmartin à l'issue de la campagne 2014, le classement qui en ressort est de qualité insuffisante. Le nombre de prélèvements durant la période de 2011 à 2014 étaient de 49.

Messieurs GUILBERT et BECK indiquent que ces prélèvements sont faits uniquement pendant la période de grandes

Marées d'où les résultats négatifs.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu pour la saison 2015 20 prélèvements.

Depuis l'année 2014, les modalités de prise en charge financière de cette surveillance ainsi que des prélèvements complémentaires sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire présente au conseil les remerciements de Mr de CASTELLANE et Mme HEDOUIN pour l'accueil réservé lors de la réunion de campagne électorale des dernières élections départementales.

Monsieur LE CALVEZ, interroge le conseil sur la gestion de la boîte à idées. Monsieur GUILBERT répond qu'elle est gérée par lui-même et les élus. En ce qui concerne, une réclamation au sujet « du Clos de la Foire » : une réflexion est en cours.

Monsieur GUILBERT, informe le conseil que les arbres « platanes » situés route de Coutances sont pour la plupart totalement creux, très dangereux et prêts à tomber. Ils seront donc tous abattus, messieurs LE CALVEZ et BECK rappellent qu'un diagnostic avait été effectué il y a quelques années par l'O.N.F., diagnostic qui avait indiqué cet état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 19 h 55